Marché A Procédure Adaptée du lycée

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Lot 1 : Téléphonie fixe et mobile

CONSULTATION COLLECTIVE

En application du nouveau code des marchés publics 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique).

PERIODE D'EXECUTION DU MARCHE : 01/06/2021 au 30/05/2024

LOT N° 1 : FOURNITURE D'UN SERVICE DE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la fourniture de service de téléphonie fixe et mobile tel qu'il est défini dans le cahier des charges joint à ce marché

2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles de l'**Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.**

3 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

La fourniture est allotie telle que présentée sur l'état des besoins ci-joint.

4 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs fournis dans le CCP. Les variantes sont autorisées. Par ailleurs, les montants hors taxes et toutes taxes de du lot devront être impérativement indiqués.

Le candidat devra s'engager sur un prix ferme d'acquisition des téléphones et sur le coût des forfaits de communication associés sur toute la durée du marché.

5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6 – PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

- Lettre de candidature ; (DC1)
- Déclaration du candidat ; (DC2)
- Acte d'engagement (DC3) ;

L'ensemble des 3 documents téléchargeables à l'adresse ci-dessous doit être daté et signé du responsable légal de l'entreprise.

https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

L'entreprise peut répondre :

- soit par courrier sous enveloppe cachetée portant la mention « Ne pas ouvrir – Offre destinée au marché de fourniture des équipements pédagogiques »

- **soit en déposant son offre et les documents demandés ci-dessous sur le site AJI**

https://association.aji-france.com

L'entreprise candidate pourra également télécharger sur le site ci-dessus tous les documents de ce marché.

7 – CONDITIONS D'ENVOI

SI ENVOI PAR COURRIER, CES OFFRES SERONT PLACEES DANS UNE ENVELOPPE CACHETEE

L'ENVELOPPE CACHETEE PORTERA LA MENTION « NE PAS OUVRIR-OFFRE DESTINEE AU MARCHE DE SOLUTION GLOBALE DE TELEPHONIE MOBILE ».

Le pli sera acheminé par la poste en recommandé ou déposé à l'adresse ci-dessous où il sera enregistré et adressé à :

MARCHE DE SERVICE OU DE TELEPHONIE
Lycée des métiers du bâtiment de Sillac
360, rue de Bordeaux
BP 70299
16 007 Angoulême Louvel Cedex

La date limite de réception des offres est fixée au :

LUNDI 10 MAI 2021 A 17 HEURES.

8 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DE JUGEMENT

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : prix (60%), Qualité des services proposés et références (40%).

La qualité des services est appréciée en fonction des appareils et options proposés et du volume des forfaits inclus.

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne, autre que la France, devra produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France (article 46 du code des marchés publics).

11 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.